

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 10 septembre 2021, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : M. VERNOUX Bertrand – M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian – Mme PACCAUD Christine, Maires-Adjoints, M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme FONTIMPE Catherine – Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN Nadine – M. ALBENQUE Christophe – M. RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno – M. NILLOM Christophe – Mme BOZONNET Nathalie – Mme PONCET Florence – Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD Mathilde – M. MURE Julien – M. BERRY David – Mme JOLY Christelle – Mme BONNAT Laura – M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Mme RAVAT Ginette a donné pouvoir à Mme PACCAUD Christine, M. MONTERRAT Franck a donné pouvoir à M. RETY Jean-Pierre, M. DEVEYLE Alain a donné pouvoir à M. VERNOUX Bertrand

Absent excusé : M. MONTERRAT Raphaël

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

QUESTIONS DEBATTUES

- 1/ Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2/ Approbation du Conseil Municipal du 09 juillet 2021
- 3/ Assainissement : Présentation du rapport annuel du délégataire
- 4/ Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable pour l'exercice 2020
- 5/ Réalisation des diagnostics complémentaires des réseaux d'assainissement
- 6/ Mise à jour de bail rural – EARL de l'embouche
- 7/ Compte rendu des commissions communales
- 8/ Décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil Municipal
- 9/ Informations diverses
 - Action CCAS : 18-25 ans J'agis pour REPLONGES
 - Inauguration de la STEP
 - Date des prochaines réunions

Monsieur le Maire fait part des pouvoirs donnés par :

- Madame Ginette RAVAT, conseillère municipale à Madame Christine PACCAUD,
- Monsieur Franck MONTERRAT, conseiller municipal à Monsieur Jean-Pierre RETY,
- Monsieur Alain DEVEYLE, conseiller municipal à Monsieur Bertrand VERNOUX,

1^{ère} QUESTION

DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire rappelle qu'au début de chaque séance, le conseil nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 cette nomination doit se faire en principe au scrutin secret sauf si le conseil décide à l'unanimité le contraire, par une élection à la majorité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DESIGNNE Monsieur Kévin BATAILLARD, secrétaire de séance.

2^{ème} QUESTION

APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2021

Monsieur le Maire évoque les principaux points traités au cours de la séance du 09 juillet 2021 et soumet le procès-verbal à l'approbation du Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le procès-verbal de la séance tenue le 09 juillet 2021.

3^{ème} QUESTION

ASSAINISSEMENT : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU DELAGATAIRE DE SERVICE PUBLIC

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par

voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2020,
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

4^{ème} QUESTION

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2020

Les conseillers municipaux se voient présenter le rapport annuel d'activités du syndicat d'eau potable Saône Veyle Reyssouze pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- PREND acte du compte-rendu annuel du rapport annuel d'activités du Syndicat d'Eau Potable Saône Veyle Reyssouze pour l'année 2020.

→ Monsieur le premier adjoint, président du syndicat informe les conseillers que le château d'eau de Bâgé le Châtel sera réhabilité, à compter du 11 octobre, pendant une durée de 4 semaines. Ces travaux pourront induire une baisse de pression de l'eau potable pour les usagers de replonges.

Par ailleurs, monsieur l'adjoint indique que le programme de travaux du syndicat représente une enveloppe financière de 4 millions d'euros en 2022 dont 380 000 € affectés à notre commune pour des travaux aux Bottières et rue du Chemin Vieux.

5^{ème} QUESTION**REALISATION DES DIAGNOSTICS COMPLEMENTAIRES DES RESEAUX
D'ASSAINISSEMENT**

Le schéma directeur d'assainissement de REPLONGES, réalisé en 2016 par HYDRATEC, a mis en avant un apport d'eaux claires parasites (ECP) diffus sur l'ensemble du réseau d'assainissement séparatif :

- les apports d'ECP permanentes ont été sectorisés et doivent donner lieu à des inspections télévisées (ITV) complémentaires pour préciser les travaux de réfection ou de reprise des collecteurs,
- les apports d'ECP météoriques sont diffus sur l'ensemble de la commune et doivent donner lieu à une campagne de tests à la fumée et au colorant sur l'ensemble du bourg de REPLONGES, à l'exception des tronçons déjà prospectés dans le cadre du schéma directeur de 2016.

Monsieur le Maire explique donc qu'il convient de réaliser des diagnostics complémentaires des réseaux d'assainissement, incluant :

- L'ITV des tronçons de réseau les plus contributifs aux apports d'eaux claires permanentes,
- Des tests à la fumée de l'ensemble des réseaux,
- Des tests au colorant sur les erreurs de branchements identifiés avec les tests à la fumée.

La réalisation des diagnostics complémentaires des réseaux d'assainissement est susceptible de bénéficier d'aides du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau.

Afin de mettre ces études en œuvre, le plan de financement ci-dessous est proposé :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Autofinancement	Fonds propres	43 844 €	80 %
<i>Sous-total autofinancement</i>		<i>43 844 €</i>	<i>80 %</i>
CD01	Politique de l'eau	10 961 €	20 %
<i>Sous-total subventions publiques</i>		<i>10 961 €</i>	<i>20 %</i>
TOTAL H.T.		54 805 €	100%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'opération, le plan de financement prévisionnel et les modalités de financement ;
- VALIDE l'engagement à mener à terme cette opération ;
- AUTORISE le maire à effectuer les demandes de subventions ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.

6^{ème} QUESTION

MISE A JOUR DES BAUX RURAUX – EARL DE L'EMBOUCHE

Suite à la cessation d'exploitation d'une parcelle communale cadastrée ZS n°32 par Monsieur Rémi RENAUD, monsieur le Maire propose de transférer au GAEC de l'Embouche, situé 318, route de Saint Jean à CROTTET 01290, l'exploitation de cette parcelle communale dans les mêmes conditions que celles établies avec l'ancien locataire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à conclure et signer un bail à ferme, pour une durée de 9 années entières et consécutives, qui prendra effet le 11 novembre 2021 avec l'EARL de l'Embouche représentée par Monsieur DURAND Gilles pour la parcelle ZS n°32 « Pies Bressy » de 1 ha 00 à 60 ca au prix de 69 € l'hectare,

- PRECISE que les loyers seront automatiquement révisés le 11 novembre de chaque année, dans les proportions des variations de l'indice départemental des fermages, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une quelconque notification. La révision s'effectuera en appliquant au loyer en cours le rapport entre l'indice de base avec le dernier indice connu.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

8^{ème} QUESTION

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

Chaque commission, réunie depuis le précédent conseil, présente le compte rendu de ses travaux.

Commission scolaire

Le 2 septembre, 419 enfants ont fait leur rentrée des classes, 295 à l'école publique et 124 sur l'école privée (291 et 126 en 2020).

Il y a 11 classes à l'école publique avec 5 nouveaux enseignants et 5 classes à l'école privée avec 2 nouveaux enseignants.

Répartition à l'Ecole Publique :

1ère classe : PS (15) + GS (10)
2ème classe : PS (15) + GS (10)
3ème classe : MS (17) + GS (9)
4ème classe : MS (18) + GS (7)
5ème classe : CP (11) + CE1 (17)
6ème classe : CP (20) + CE1 (9)
7ème classe : CE1 (18) + CE2 (11)
8ème classe : CE2 (27)
9ème classe : CM1 (27)
10ème classe : CM1 (7) + CM2 (20)
11ème classe : CM2 (27)

Répartition à l'Ecole Sainte Madeleine :

1ère classe : PS (10) + MS (20)

2ème classe : GS (16) + CP (8)

3ème classe : CP (5) + CE1 (20)

4ème classe : CE2 (14) + CM1 (10)

5ème classe : CM2 (21)

Mesdames STADELMANN (Atsem) et Mme BAS DIT NUGUES (surveillance temps méridien) ont pris leurs marques.

La prise des repas s'opère sur la cantine, le protocole sanitaire n'exigeant plus la même distanciation entre les tables que celui de février 2021 (et avait contraint l'aménagement du Pôle culturel en salle de restauration)

Le sou des écoles, après des incertitudes liées à des problématiques de personnel pour la garderie, s'est mobilisé pour maintenir ce service dès la rentrée.

Une réunion de rentrée avec les écoles et les différents intervenants scolaires et périscolaires est fixée le mardi 28 septembre à 18h en mairie.

Le nouveau sol de la structure de jeux a été posé par nos agents dans l'été, quatre bancs colorés ont été installés dans la cour de l'école et des trottinettes vont être remplacées.

Le centre de Loisirs CaRel a bien fonctionné tout l'été (664 jours d'accueil, contre 332 jours en 2020 et 688 jours en 2019), il est à nouveau ouvert les mercredis toute la journée.

Commission Vie associative/Culturelle

Madame l'Adjointe en charge de la vie culturelle rappelle aux conseillers que les journées du patrimoine se déroulent les 18 et 19 septembre à la Chapelle de la Madeleine sur les thèmes, du rail à travers l'histoire des gares de Replonges et de la bicyclette avec des photos.

Elle rappelle par ailleurs, que les conseillers sont conviés à un apéritif de vernissage le samedi à 10h30.

Par ailleurs, elle indique aux conseillers municipaux qui tiendront les permanences qu'ils devront contrôler les justificatifs du pass sanitaire ou de l'obligation vaccinale, auxquels sont soumis le public qui participera aux journées du patrimoine.

Commission Voirie

Monsieur l'adjoint en charge de la voirie rappelle aux conseillers qu'ils ont été destinataires d'une invitation pour la réunion relative aux travaux de la Rue de Saint André qui se déroulera le 22 septembre au Pôle culturel à 18h30.

Commission Environnement

Monsieur le conseiller délégué informe les conseillers que le repas des bénévoles permettant de réunir les bénévoles de la bibliothèque, du fleurissement et les employés communaux aura lieu le 15 octobre 2021.

Commission bâtiment

Monsieur le Maire informe les conseillers que la construction du bâtiment technique a débuté en juillet.

Les travaux d'éclairage du Stade de Football n'ont pas pu débiter et la date de réalisation est inconnue à ce jour en raison de la pénurie de certains composants des projecteurs.

Les travaux de reprise de la façade du Pôle Culturel ont été réalisés.

Concernant la fibre, le déploiement de l'artère principale est en cours.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique que le cabinet ACL a été chargé d'étudier l'agrandissement du restaurant scolaire, une réunion avec l'AREPP aura lieu prochainement.

Commission information/communication

Madame l'adjointe en charge de la communication informe les conseillers que les membres de la commission vont bientôt commencer à travailler sur le prochain bulletin municipal.

9^{ème} QUESTION

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente les décisions qu'il a prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT, lui donnant délégation pour la durée de son mandat, pour prendre et exécuter en son nom certaines décisions, sans consultation préalable du Conseil Municipal.

Trottinettes - Ecole

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un bon de commande pour l'achat de 2 draisiennes et trois tricycles pour l'école auprès de la société WESCO pour un montant de 455.08 € HT soit 546.10 € TTC.

Bancs - Ecole

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un bon de commande pour l'acquisition de 4 bancs installés à l'école auprès de la société CASAL Sport pour un montant de 1 752.00 € HT soit 2 102.40 € TTC.

Adoucisseur- Restaurant scolaire

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a commandé un nouvel adoucisseur auprès de la société AQUATICO pour un montant de 2 280.00 € HT soit 2 736.00 € TTC. Cet adoucisseur vient d'être installé au restaurant scolaire en remplacement de l'ancien.

Illuminations

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé le bon de commande pour les illuminations présentées au dernier conseil auprès de la société BLACHERE pour un montant de 6 040.28 € HT soit 7 248.34 € TTC.

Brise vent - Tennis

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé le bon de commande pour la fourniture de brise vent auprès de la société LAQUET tennis pour un montant de 1 793.80 € HT soit 2 152.56 € TTC. Ces brises vent sont en cours d'installation par les employés communaux.

10^{ème} QUESTION

INFORMATIONS

Action CCAS : 18-25 ans J'agis pour REPLONGES

Madame l'Adjointe en charge des affaires sociales présente l'action du CCAS intitulée « 18-25 ans J'agis pour REPLONGES ». La réalisation d'une boîte à livres installée au Creux est rentrée dans ce dispositif.

Inauguration de la STEP

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que l'inauguration de notre nouvelle station d'épuration aura lieu le samedi 25 septembre 2021 à 10h30 sur place.

Monsieur le Maire présente aux conseillers le coût financier de la nouvelle Station d'épuration, tout en rappelant le planning de la construction.

Date des prochaines réunions

Monsieur le Maire informe les conseillers que les prochains municipaux auront lieu les 5 novembre et 10 décembre prochain.

Au mois d'octobre, une réunion toute commission sera convoquée pour présenter aux conseillers le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et le Schéma de Cohérence Territoriale. Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une réunion publique relative aux prescriptions du SCOT aura lieu le 05 octobre 2021 à 20h30 à la salle des fêtes de CROTTET.

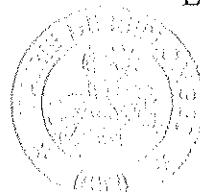
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 35.

Le Secrétaire de séance



Kévin BATAILLARD

Le Maire de REPLONGES,



Bertrand VERNOUX

Ainsi fait et délibéré, à REPLONGES, le 22 septembre 2021

Ont signé au registre les Membres du Conseil Municipal,

C. ALBENQUE	K. BATAILLARD	D. BERRY	D. BLANC	L.BONNAT
N. BOIVIN	N. BOZONNET	P. CHEVRET	V. DEGRANGE	M.C. DESBROSSES
POUVOIR				
A. DEVEYLE	C. FONTIMPE	B. GAILLARD	C. GAULIN	C. JOLY
M. LOURD	POUVOIR			
	F. MONTERRAT	R. MONTERRAT	J. MURE	C. NILON
C. PACCAUD		POUVOIR		
	F. PONCET	G. RAVAT	J.P. RETY	D. RIGAUD
P. ROBIN	B. VERNOUX			